

Note informative aux citoyens

Remplacement de frênes malades

Comme l'année dernière, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mandaté un entrepreneur afin de continuer à remplacer les frênes malades ou en déperdition, touchés par l'Agrile du frêne. Les 23 arbres qui seront remplacés vers la mi-octobre, ont déjà été marqués par nos équipes. La Ville procédera graduellement à remplacer les autres frênes malades sur son territoire.

Plusieurs frênes situés sur le territoire de la Ville sont touchés par l'Agrile du frêne, comme partout en Amérique du nord. Cet insecte détruit des millions d'arbres dans les zones forestières et urbaines du Canada.

Comme vous le savez, l'Agrile du frêne est une espèce d'insectes coléoptères, dont le stade adulte se caractérise par une coloration vert métallique et elle est originaire d'Asie et de Russie orientale. Aucun prédateur naturel nord-américain, comme le pic-bois, les autres insectes ou les parasites, n'a encore pu ralentir la propagation de l'Agrile du frêne ou l'empêcher de détruire les arbres.



Les administrations municipales ont la responsabilité d'abattre les arbres morts sur ses propriétés. C'est pourquoi la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a décidé qu'elle coupait et remplaçait ces frênes mourants par des érables au cours des prochaines semaines, soit au moment où l'Agrile n'est pas en activité et où les risques de propagation sont moindres.

L'essence d'érable choisie est *Acer Freemanii* « Autumn Polaze » qui est un croisement entre l'érable rouge et l'érable argenté. C'est un arbre au port élancé dont le feuillage est vert foncé en été et il passe du rouge à l'orange en automne. Ils s'adaptent bien au climat et conditions de sol et il croît rapidement. À la plantation, ces arbres seront de moyenne envergure.

Les arbres à remplacer principalement cet automne, car malades ou en déperdition, sont :

- 16 sur la rue Jean-Juneau entre la route 138 et la rue du Charron;
- 5 sur la rue de l'Hêtrière;
- 2 sur la route 138 près de l'autoroute 40.

Pour plus d'information ou pour intervenir auprès des arbres affectés de votre propriété, consultez le site Internet au <https://vsad.ca/citoyens/environnement> ou vous pouvez appeler au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h sans interruption.